

PREFECTURE DES YVELINES

**Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur les communes d'Allainville-aux-Bois, Bonnelles et Bullion (78), Angervilliers, Authon-la-Plaine, Chatignonville, Corbreuse, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Les-Granges-le-Roi, Limours et Pecqueuse (91), Garancières-en-Beauce (28).

Mr. Nicolas TREBOUTA, représentant l'E.A.R.L de la Ferme de Bissy, dont le siège social est situé au lieu-dit Bissy - 78830 BONNELLES, a présenté au préfet des Yvelines une demande afin d'être autorisé à étendre l'exploitation d'un élevage de bovins laitiers sur la commune de BONNELLES en portant son effectif maximal autorisé de 260 à 515 vaches laitières.

l'activité est soumise à autorisation sous la rubrique suivante de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

2101-2A : bovins (activité d'élevage, transit, vente etc ...), élevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est au moins en partie, destiné à la consommation humaine)

Une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera **du lundi 27 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclus**. Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

Monsieur Jean-Claude DOUILLARD cadre transport est désigné en qualité de **commissaire enquêteur**, et monsieur Arnaud STERN, policier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Bonnelles (78), Angervilliers et Forges-les-Bains (91), aux jours et heures ouvrables ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Bonnelles, siège de l'enquête - 22 rue de la Libération 78830 BONNELLES.

Le dossier est également accessible dans les autres mairies visées en titre, concernées par le plan d'épandage et à la préfecture - bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Des informations peuvent être demandées auprès de Mr Nicolas TREBOUTA – représentant l'E.A.R.L de la Ferme de Bissy - tel : 06.71.20.19.56, email : trebouta@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra personnellement dans les mairies suivantes les personnes qui le souhaitent :

BONNELLES

- lundi 27 juin 2016 de 09h00 à 12h00
- samedi 9 juillet 2016 de 09h00 à 12h00
- vendredi 29 juillet 2016 à 15H00 à 18H00

FORGES LES BAINS

- mercredi 29 juin 2016 de 15h00 à 18h00
- jeudi 21 juillet 2016 de 15h00 à 18h00

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture, et dans les mairies concernées aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse de l'exploitant ainsi que sur le site internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr/Publications).

A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, comportant notamment des prescriptions spécifiques de fonctionnement, ou une décision de refus d'exploitation.